

Chasné

vous intéresse



#200

JANVIER 2021

Bulletin d'information
de votre commune
www.chasnesurillet.fr



© Crédit photo Jacques Bonnier - www.jackoeil.com

Belle et Heureuse Année 2021

Les Vœux du Maire

Nous aurions dû nous retrouver pour les traditionnels vœux du maire de Chasné sur Illet. Les circonstances nous imposent des vœux différents. J'ai donc voulu m'adresser à vous ici...

Il y a eu sur notre commune de Chasné sur Illet, une formidable mobilisation, de l'énergie, du courage, de l'investissement de chacun pour s'entraider.

Je veux remercier l'ensemble des habitants, des élus, des agents municipaux et tous les bénévoles qui se sont investis avec les membres du Centre Communal d'Action Sociale de notre commune pour aider les autres.

La crise sanitaire est toujours devant nous, nous allons devoir continuer à nous adapter, à changer nos modes de consommation et à apprendre à vivre avec ces virus.

Avec l'équipe d'élus et des membres du Centre Communal d'Action Sociale qui m'entourent, plus motivés que jamais, accompagnés des agents communaux, nous allons poursuivre la gestion quotidienne des affaires courantes, mais aussi les projets pour lesquels nous avons été réélus.

- Le projet de sécurisation des routes départementales (RD 106 et RD 528) traversant notre commune a passé une étape importante, celle du choix par le conseil municipal du cabinet de maîtrise d'œuvre qui va accompagner la commune dans les 3 prochaines années. Nous avons reçu 11 offres dans un premier temps, 4 d'entre elles ont été présélectionnées pour passer les entretiens et le conseil municipal, après délibération, a choisi l'entreprise ABEIL.
- Le restaurant scolaire sera livré en début de cette année, ce sera un self pour les 6 ans et plus. Il sera équipé d'une légumerie pour permettre la préparation de légumes en circuit court via Simone BRACCI le maraîcher BIO de la commune. Le conseil municipal a fait le choix de renforcer l'équipe des agents polyvalents de l'école et plus particulièrement pour la partie restauration avec l'embauche de Julie BOSCHER. En tant que responsable des agents travaillant à l'école, elle va également prendre en charge la gestion administrative des temps d'activités périscolaires.
- Après la refonte du "Chasné Vous Intéresse », nous avons engagé la refonte du nouveau site internet de la commune que nous pensons mettre en service à l'horizon de l'été. Celui-ci est le résultat du travail de la commission communication avec les agents du service public.
- L'ensemble des diagnostics et appels d'offres de la « Maison de Services » a été fait, nous avons commencé les travaux d'aménagement du rez-de-chaussée.
- Nous avons reçu la demande de permis de construire fin décembre pour la partie des salles de classe et d'activités de l'école de la Choinette. Une fois celle-ci présentée et validée à l'ensemble des acteurs, nous pourrons lancer les consultations et réalisation des tranches 2 et 3. Ce sera une construction passive. La crise sanitaire nous obligeant à aérer en permanence (perte chaleur) nous avons fait le choix de pouvoir raccorder les futurs bâtiments au réseau de chauffage existant, car les systèmes conventionnels de double flux avec chauffage électrique ne sont pas prévus pour gérer cela. .../...

De plus, des hirondelles se sont installées pendant le premier confinement, lors de l'arrêt de travaux du restaurant, sous le faitage de la salle des maîtres. Par conséquent nous ne pouvons plus détruire ce bâtiment comme nous le voulions et nous faisons le nécessaire avec le concours de la Ligue de Protection des Oiseaux pour être dans le respect de la loi.

- Dans l'objectif d'alimenter en circuit court le futur restaurant scolaire de la commune, tout en préservant notre patrimoine agricole, Chasné sur Illet a engagé les démarches pour faire l'acquisition de terres agricoles si possible en partenariat avec des agriculteurs locaux.
- Nous allons engager les démarches pour remplacer la vieillissante chaudière fioul de l'école.
- La mairie a en projet d'installer un tracker photovoltaïque pour produire de l'électricité renouvelable pour une auto-consommation locale. En 2021 nous lancerons une information et une consultation des habitants, artisans et agriculteurs de Chasné sur Illet pour savoir si ce projet peut être mené collectivement.
- Depuis 2014 les élus communaux ont fait le choix de ne pas vendre les terres communales et les chemins. Avec la situation sanitaire de mars 2020, vous avez sûrement pris conscience que l'ensemble de ses cheminements communaux sont un atout que d'autres communes voisines n'ont plus ...

Les parcelles et chemins de Chasné sur Illet font partie de notre patrimoine, avec ce nouveau mandat nous faisons le choix de renforcer les choses, en lançant un inventaire complet. Nous avons constaté que plusieurs chemins avaient disparu avec le temps, nous avons pris contact avec les propriétaires ou les exploitants (suivant les cas), pour que ce bien collectif puisse être remis en état et être de nouveau accessible et utilisé par tous.

Nous avons rencontré l'association CHEN pour échanger, celle-ci nous a proposé de nous accompagner dans la remise en état de nos chemins, mais aussi de permettre leurs inscriptions au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Au nom du conseil municipal, des membres du Centre communal d'Action Sociale et des agents communaux, je vous adresse mes meilleurs vœux de réussite et de santé pour cette nouvelle année 2021.



Benoit MICHOT
Maire de Chasné sur Illet

L'agenda de Chasné

Le prochain conseil municipal Jeudi 18 février à 20h à la mairie	Inscription centre de loisirs pour les vacances d'hiver Du 3 au 12 février (voir l'article)	Infolettre Sera distribué fin février Prochain CVI Sera distribué fin mars
--	--	--

• Mairie : accueil du samedi matin

Depuis le 1er janvier 2021, le secrétariat de mairie est ouvert uniquement les samedis des semaines paires.

• Episode de grippe aviaire influenza hautement pathogène

Tous les personnes détentrices de volailles ou autres oiseaux captifs doivent impérativement mettre en place les mesures suivantes :

- Confiner les volailles ou mettre en place des filets de protection.
- Respecter les règles d'hygiène en sortant de l'enclos.
- Exercer une surveillance quotidienne et signaler toute mortalité anormale.

Par ailleurs pour faire face à un éventuel cas de grippe aviaire dans un élevage, les services vétérinaires doivent avoir connaissance du lieu de détention des volailles et autres oiseaux captifs.

Aussi, **il est demandé aux particuliers de se faire connaître auprès de leur mairie et de remplir le CERFA 15472*02** ou en allant sur mesdemarches.agriculture.gouv.fr



© Crédit photo Hung Nguyen - Pixabay.com

Pour rappel, l'influenza aviaire atteint exclusivement les volailles et les oiseaux et n'est pas transmissible à l'homme par la consommation de viandes d'origine aviaire, œufs, foie gras et plus généralement de tout autre produit alimentaire.

• Déménagement et mise en service du restaurant scolaire

Comme annoncé en décembre dernier, les enfants pourront profiter du nouveau restaurant scolaire dès leur retour des vacances de février.

Le déménagement et la maintenance des éléments de cuisine (four, chauffe-plats, etc) est prévu pour la 2^{ème} semaine des vacances de février (début mars).

Pendant quelques jours, notre cuisinier, Damien, ne pourra pas cuisiner les repas comme à l'accoutumée. Il est donc prévu de faire appel à un prestataire extérieur pour préparer les repas des enfants inscrits au centre de loisirs afin d'assurer la continuité du service public.

• Masques en tissu

Les masques industriels en tissu distribués par le Centre Communal d'Action Sociale à nos anciens sont supérieurs aux caractéristiques de la catégorie 1 donc avec un pouvoir filtrant au moins égal à 90%. Ceux distribués à l'ensemble de la population sont de catégorie 2.

Pour plus d'informations, consultez le site <https://www.afnor.org/faq-masques-barrieres/>.

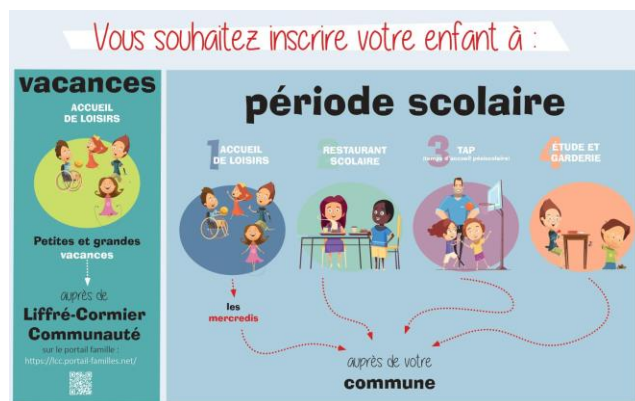
Le port du masque sert principalement à protéger les autres. Quelque soit le niveau de protection, il est efficace lorsque toutes les personnes en présence le portent et respectent les gestes barrières.

• Accueil de Loisirs, ce qui change en 2021

La gestion des Espaces Jeunes (pour toutes les périodes) et celle des centres de loisirs (pour les périodes de vacances scolaires) sont transférées à Liffré-Cormier Communauté depuis le 1er janvier 2021. Ce transfert entraîne peu de changement pour les familles puisque l'équipe, les locaux, le matériel, les moyens alloués et les horaires d'ouverture restent identiques.

Concrètement c'est au niveau des inscriptions que cela change puisque **désormais deux dossiers différents seront à compléter pour chaque enfant :**

- **un dossier** Chasné sur Illet **pour les mercredis après-midi** (gestion communale).
- **un dossier** Liffré-Cormier Communauté **pour les vacances scolaires** (fiche d'inscription, fiche sanitaire, autorisation de prélèvement SEPA si vous le souhaitez).



L'ouverture des inscriptions pour les vacances d'hiver (du 22 février au 5 mars) **se fera du 03 février jusqu'au 12 février. Tous les dossiers d'inscription devront être retournés au plus tard pour le 12 février à la mairie.**

Par la suite, les inscriptions se feront via le portail famille sur le site : <https://www.liffre-cormier.fr>

Du lundi au vendredi de 17h00 à 18h30, dans les locaux de la garderie et du centre de loisirs, Léa se tient à votre disposition pour vous renseigner et/ou vous fournir le dossier d'inscription papier (également disponible à la mairie et en ligne sur le site de la mairie : <https://www.chasnesurillet.fr>)

Contact : Léa Naviliat, 07 67 33 32 52 centredeloisirs@chasnesurillet.fr

• Julie Boscher, responsable école



Crédit photo © Laura Lefebvre Leblanc

Lors du conseil municipal du 5 Novembre 2020, les élus ont voté l'ouverture du poste de « responsable d'école » dans l'objectif de continuer et de renforcer la structuration et l'organisation de l'équipe des agents d'école avant l'ouverture de notre nouveau restaurant scolaire.

Il nous fallait pour remplir ces fonctions une personne polyvalente, dynamique, réactive et en capacité à manager.

Nous avons choisi de recruter Julie Boscher, qui a toutes les qualités requises pour assumer cette mission au regard de son expérience professionnelle dans le secteur scolaire et celui de la restauration.

Depuis le 4 janvier 2021, elle est principalement responsable de l'organisation et la gestion du temps de restauration, du temps périscolaire et de l'entretien des bâtiments communaux.

• Médiathèque

L'équipe de la Médiathèque
vous souhaite
une très bonne année 2021!

Certes, Il y a eu des animations annulées, mais il s'est passé de belles choses à la médiathèque cette année.

Nous avons participé à la création d'un livre avec toutes les autres médiathèques du réseau. Chapitre 9, nous avons rencontré des auteurs et illustrateurs de BD cet été, les tout petits ont profité des racontines, nous avons lu des histoires en pyjama pour la Nuit de la Lecture, et puis, nous nous sommes adaptés avec le clique et rapplique. Vous avez effectué 52% de réservations en ligne en plus par rapport à 2019!

Merci à toute l'équipe des bénévoles et à tous les lecteurs, qui ont montré leur attachement à ce service public cette année.



rencontre avec Olivier Keraval et Luc Monnerais



Découpeuse numérique pour les TAP Pop-Up



Racontines



Master-Class Manga Stan Silas



Création du livre Chapitre 9



• Un nouveau territoire, un nouveau programme, de nouveaux élus

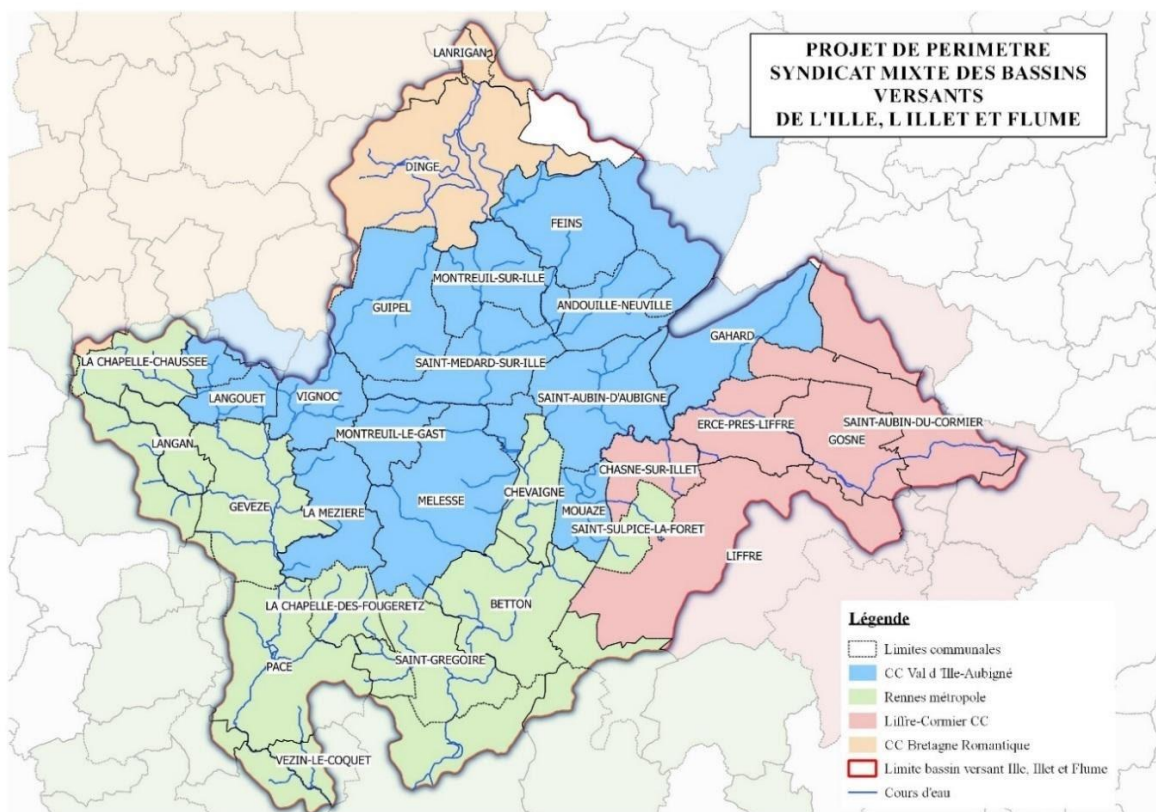
Au 1^{er} janvier 2020, Le Syndicat mixte du bassin versant de l'Ille et de l'Illet a fusionné avec celui de la Flume, pour donner **naissance au Syndicat mixte des bassins de l'Ille, de l'Illet et de la Flume (SMBIF)**.

Le nouveau syndicat couvre **un territoire de 600 km² qui comprend trente-neuf communes***, **près de 175 000 habitants**, **450 exploitations agricoles** et **900 km de cours d'eau**.

Les équipes techniques des deux syndicats se sont donc réorganisées afin notamment de développer une ingénierie spécialisée dans la restauration des cours d'eau.

Elle est actuellement constituée de cinq personnes et devrait être étoffée dans les prochains mois pour mener à bien le nouveau programme d'actions 2020-2025 que porte le Syndicat.

Cette nouvelle structure est administrée par un Comité Syndical composé d'élus communautaires et d'élus communaux issus de ses quatre collectivités adhérentes que sont Rennes Métropole (RM), la Communauté de communes du Val d'Ille Aubigné (CCVIA), Liffre Cormier Communauté (L2C) et la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique (CCBR). En parallèle de cette réorganisation, le syndicat a élaboré un nouveau programme d'action à l'échelle du territoire fusionné : le Contrat Territorial des Bassins de l'Ille, de l'Illet et de la Flume.



Conscientes des enjeux et pressions de plus en plus fortes qui pèsent sur les milieux aquatiques, les collectivités adhérentes du Syndicat ont souhaité lui donner des moyens d'actions plus importants en multipliant par trois leur participation.

Ces moyens financiers conséquents lui ont permis de bâtir un programme de travaux ambitieux notamment sur le volet « restauration des milieux aquatiques ».

Ainsi, le coût prévisionnel du contrat, conclu pour 3 ans sur la période 2020-2022, est évalué à 3 517 200 euros. Le financement apporté par les EPCI est complété par des subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région Bretagne, du Département d'Ille-et-Vilaine et de fonds européens.

Ce contrat, a pour objectif d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau et ainsi préserver les usages et l'attractivité du territoire. Ses principaux axes de travail sont :

- la restauration hydro-morphologique des cours d'eau et la restauration des continuités écologiques,
- l'amélioration de la qualité de l'eau et la limitation du ruissellement,
- la sensibilisation et la mobilisation de tous les acteurs sur les enjeux de l'eau du territoire,
- la transversalité avec les autres actions et politiques locales en lien avec l'eau.

Pour mettre en œuvre les travaux et actions programmées, le Syndicat travaille en collaboration avec de nombreuses maîtrises d'ouvrage associées (partenaires agricoles, EPCI, CEBR**) et ses partenaires techniques (Services de l'Etat, Office Français de la Biodiversité (OFB), Fédération de Pêche 35, associations locales (pêche, environnement....).

Suite aux dernières élections municipales, l'élection du nouveau bureau du Syndicat, a eu lieu le 29 septembre dernier : le Président M. Luc Mangelinck, ainsi que les 3 vices-président-e-s (M. Daniel Houitte, M. Philippe Chuberre et Mme Laëtitia Cour) ont été reconduits dans leur fonction. Les autres membres du bureau élus sont : Mme QUENTEL Annabelle (CCBR), Mme LANDAIS Alice (RM), Mme LE DREAN QUENEC'DHU Sophie (CCVIA), Mr DUGUE Didier (RM), Mr DUGUEPEROUX David (CCVIA) et Mr VEILLAX David (L2C)

Contact :

Syndicat mixte des bassins de l'Ille, de l'Illet et de la Flume

Maison éclusière de Fresnay - 35520 Melesse

Tél : 02 99 55 27 71 - Courriel : bv-ille-illet@orange.fr

*Liste communes : Dingé, Andouillé-Neuville, Aubigné, Feins, Gahard, Guipel, La Mézière, Langouët, Melesse, Montreuil-le-Gast, Montreuil-sur-Ille, Mouzé, Saint-Aubin-d'Aubigné, Saint-Germain-sur-Ille, Saint-Gondran, Saint-Médard-sur-Ille, Sens-de-Bretagne, Vignoc, Chasné-sur-Illet, Ercé-près-Liffré, Gosné, Liffré, Saint-Aubin-du-Cormier, Betton, La Chapelle-Chaussée, La Chapelle-des-Fougeretz, Chevaigné, Gévezé, L'Hermitage, Langan, Montgermont, Pacé, Rennes, Le Rheu, Romillé, Saint-Grégoire, Saint-Sulpice-la-Forêt, Thorigné-Fouillard et Vezin-le-Coquet,

**Collectivité Eau du Bassin Rennais

• Nouveau site internet VALCOBREIZH

Le nouveau site Internet du SMICTOM VALCOBREIZH est en ligne <https://www.valcobreizh.fr/>, Vous pouvez y retrouver en outre la dernière publication du [Je valorizh](#).

De plus, le SMICTOM VALCOBREIZH s'est doté d'un compte Twitter : <https://twitter.com/valcobreizh>

- Le bocage de Chasné sur Illet, un patrimoine à préserver et à renouveler



© Crédit photo Javierb34 – Pixabay.com

La commune de Chasné-sur-Illet porte bien son nom puisqu'il aurait pour origine le mot *cassanos* en gaulois qui voudrait dire chêne.

En effet, la commune possède encore un réseau de haies bocagères et boisements, moyennement dense, constitué en majorité de chênes.

Celui-ci **joue un rôle important pour l'activité agricole, en agissant comme brise vent pour les cultures, apporte ombrage pour les bêtes et facilite l'infiltration de l'eau dans les sols et ainsi la réalimentation des nappes phréatiques lorsque les haies sont bien positionnées en travers de la pente et sur talus.** Lorsque le réseau est continu et dense, il offre un paysage et donc un cadre de vie agréable pour les habitants. Il constitue également une source d'habitat, de nourriture pour la faune.

Toutefois, ce patrimoine demande à être préservé, voire renouvelé. En effet, le bocage communal est vieillissant et sous l'impact des changements climatiques déjà en cours, nombre de ces chênes qui composent les haies pourraient à terme disparaître. En particulier, le chêne pédonculé très présent dans les haies bocagères bretonnes commence déjà à souffrir des sécheresses à répétition.

Un des outils pour préserver le bocage est le plan local d'urbanisme de la commune. Toutes les haies de la commune sont identifiées dans le PLU et font l'objet d'un règlement.

Ainsi, **toute demande d'arasement d'arbres doit faire l'objet d'une demande d'autorisation en Mairie.** Un formulaire doit être rempli et accompagné de plans (IGN, cadastraux) permettant de localiser les haies faisant l'objet de la demande d'arasement. Cette demande est ensuite examinée par une commission réunissant élus, d'agriculteurs, et membres d'associations qui doivent rendre un avis sous 1 mois. Un appui est apporté par le syndicat mixte des bassins de l'Ille, l'Illet et de la Flume (SMBIIF) à la demande de la commission. Les critères sur lesquels se basent la commission pour évaluer la demande sont multiples : intérêt paysager, pour la biodiversité, âge et état sanitaire des arbres, rôle de la haie vis-à-vis du ruissellement et donc pour la qualité de l'eau, la limitation des inondations ou la réalimentation des nappes... Dans les prochains mois, un travail de formalisation de ces critères sera réalisé par la commission pour en informer les demandeurs en amont des demandes. Si une demande d'arasement est acceptée par la commission celle-ci doit obligatoirement faire l'objet d'une compensation qui consiste à planter une nouvelle haie dont la localisation, la composition et le linéaire devront être validés par la commission. Cette nouvelle plantation devra être réalisée avant les travaux d'abattage.

Afin de renouveler le bocage de la commune, le SMBIIF propose également aux agriculteurs de la commune un programme de replantation de haies bocagères, le programme Breizh Bocage, financé par le Syndicat, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et l'Europe. Les haies plantées via ce programme ont pour objectif prioritaire de freiner les ruissellements sur des parcelles agricoles. Les déplacements d'entrée de champ située en bas de pente sont également financés sur les zones à risque de ruissellement.

Pour plus d'informations sur ce programme, contactez Maxime LAUNAY, technicien rivière-bocage du SMBIIF (Tél. 06.82.47.56.45 / Courriel : m.launay_smbiif@orange.fr).

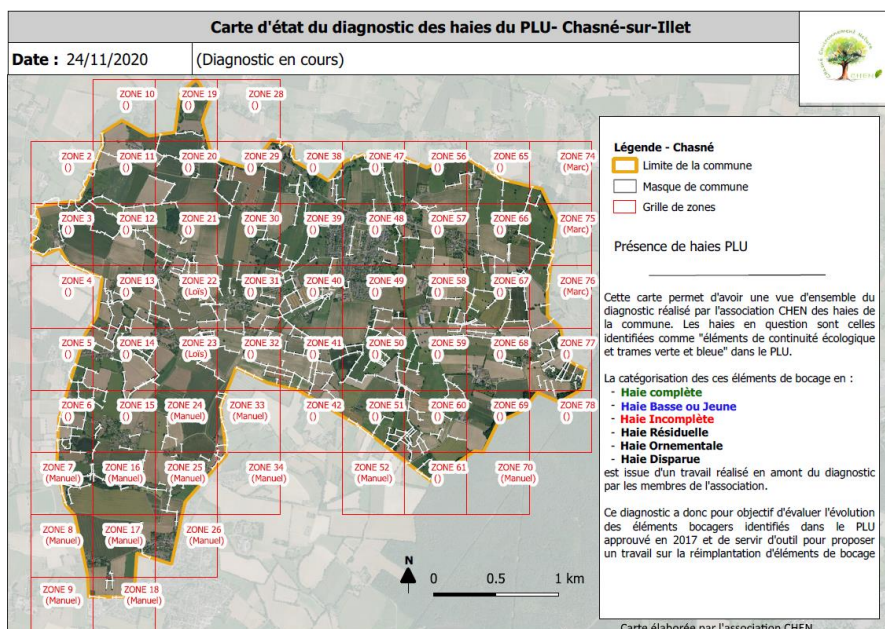
• CHEN

L'association CHEN, en accord avec la municipalité, a lancé une évaluation de l'état des haies bocagères inscrites au PLU.

A l'issue de ce diagnostic, un programme de restauration pourra être réalisé avec le soutien de Breizh Bocage.

La commune a été découpée en parcelles de 500mx500m et sur chaque parcelle, chaque haie est identifiée par un numéro. Il s'agit de caractériser ensuite chaque haie de la parcelle.

Si vous souhaitez participer vous aussi à cet inventaire, vous pouvez contacter l'association (chen35250@gmail.com ou 06 80 66 71 89) qui vous guidera dans le choix de la parcelle et dans les critères de catégorisation.



Hommage à Jean-Yves Gautier

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris, en ce début d'année 2021, le décès dans sa 78^{ème} année de Jean-Yves Gautier.

Natif de Chasné, Jean-Yves était un bénévole souriant, affable et investi dans les différentes associations de sa commune. Il était également très actif et apprécié en tant que membre, par le passé, de l'équipe de la médiathèque et du Centre Communal d'Action Sociale.

Il a beaucoup donné pour notre commune, sa disparition laissera un grand vide.

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi : 13h30 - 18h00

Mardi / Jeudi / Vendredi : 9h00 - 12h30

Mercredi : 9h00 - 12h30 / 14h00 - 17h00

Samedi (semaines paires) : 9h00 - 12h00

Le maire et les adjoints vous reçoivent sur rendez-vous



02.99.55.22.79

mairie@chasnesurillet.fr
www.chasnesurillet.fr